

Newsletter

S Schweizerische Steuerkonferenz
CSI Confédération suisse des impôts
K Conferenza svizzera delle imposte

eSteuerauszug eRelevé fiscal

Édition pour les banques & les cantons | avril

Rétrospective Testing 2023

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI remercie chaleureusement tous les participants (cantons/banques) qui ont effectué les tests 2023 des eRelevé fiscaux dans les délais indiqués. L'équipe eRelevé fiscal demande un feed-back sur ce qui doit être optimisé dans le processus, afin que ceux qui n'ont pas effectué les tests dans les délais prévus puissent également le faire dans le temps imparti.

En raison des retards de certaines banques et de certains cantons, la phase de test s'est étendue à deux mois. Il est donc difficile de corriger les erreurs à temps.

C'est pourquoi tous les participants - banques, prestataires de services et cantons - sont priés de respecter le calendrier du cycle de test de cette année, afin que les clients puissent télécharger leur eRelevé fiscal dans de bonnes conditions.

Les tests ont permis de corriger la plupart des erreurs avant la production des eRelevé fiscaux. Selon le feed-back reçu jusqu'à présent de la production des banques et des cantons, il n'y a pas eu d'erreurs systématiques ou graves.

Re-testing banques / Upload-Testing cantons

Le re-testing / upload-testing des relevés fiscaux électroniques étant très long et fastidieux, aussi bien pour les banques, les cantons que pour l'équipe de la CSI, d'autres automatisations et rationalisations de processus sont prévues.

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI travaille actuellement sur un portail test et prévoit de présenter le concept général lors de la réunion d'information sur l'eRelevé fiscal en juin 2024.

Séance d'information commune sur eRelevé fiscal pour les banques et les cantons

L'équipe e-Relevé fiscal de la CSI organisera cette année deux séances d'information sur l'eRelevé fiscal.

La séance d'information en allemand a lieu :

Mercredi 19 juin 2024
à Zurich à partir de 14h00 jusqu'à 17h00

La séance d'information en français a lieu :

Mercredi 26 juin 2024
à Sion dès 14h00 jusqu'à 17h00

Les invitations à ces événements seront envoyées fin avril 2024 aux interlocuteurs pour eRelevé fiscale banques, de leurs prestataires de services ainsi que des cantons.

Enquête banques et cantons

Afin de préparer les thèmes de la séance d'information sur l'eRelevé fiscal, les banques et les cantons recevront dans les prochains jours par e-mail de l'équipe eRelevé fiscal de la CSI des questions sur la dernière production ainsi que des propositions de développement et d'optimisation du eRelevé fiscal.

Les banques ayant des points en suspens dans leur base de bugs sont priées de prendre rendez-vous avec leur chef de projet CSI si elles souhaitent discuter des tâches avec l'équipe CSI.

Modifications FAQ techniques :

FAQ-0021 Nom du client dans le XML
FAQ-0109 Code-barres de page pour les lettres d'accompagnement

Nouvelle FAQ technique :

FAQ-0012 Illustration d'une distribution de stock
FAQ-0113 Nom et logo de la banque
FAQ-0114 Numéros de page
FAQ-0115 Éléments du eRelevé fiscal
FAQ-0116 Réaffectation d'un compte
FAQ-0117 Protection par mot de passe
FAQ-0118 Nom du client dans le PDF

[FAQ_eRelevé_fiscal.pdf](#)

Les banques sont invitées à vérifier la conformité de leurs e-Relevé fiscal avec les FAQ techniques et à les adapter le cas échéant.

Les cantons sont priés de tester et, le cas échéant, d'adapter le comportement du logiciel de déclaration par rapport aux FAQ techniques.

Actions gratuites avec vente de fraction

- La liste des cours de l'AFC indique les actions gratuites - mais pas les fractions.
- Des différences de revenus bruts peuvent apparaître dans eRelevé fiscale raison des taux de change des monnaies étrangères.
- Si le générateur 2.2.3 est utilisé, la fraction est incluse dans le contrôle et n'entraîne pas de message d'erreur.
- Le montant brut doit toujours être indiqué dans la déclaration électronique. Les montants de la déclaration d'honoraires pour les fractions sont toujours faibles.
- Les dividendes en actions sont analogues aux actions gratuites sans TVA.

eRelevés fiscal d'impôts rétroactifs avec la version 2.2

Dans la newsletter 08.2023, les banques ont été informées que les e-Relevé fiscal devaient être établis avec la version valable pour l'année spécifique. Les cantons ont toutefois signalé que des e-Relevé fiscal rétroactifs avaient été établis avec la dernière version 2.2.

| Version | Steuerjahr von | Steuerjahr bis |
|---------|----------------|----------------|
| 1.0 | 2017 | 2017 |
| 2.0 | 2018 | 2018 |
| 2.1 | 2019 | 2027* |
| 2.2 | 2023 | - |
| 2.3 | - | - |
| -- | - | - |

* voraussichtlich

Le problème est que le logiciel de déclaration des cantons pour les années rétroactives ne comprend que la version valable cette année-là. Les rapports avec des versions supérieures ne peuvent pas être téléchargés par les clients dans la déclaration.

S'il n'est pas possible pour les banques de générer des e-Relevé fiscal rétroactifs (jusqu'en 2022) avec la version 2.1, les clients doivent être informés que le rapport rétroactif ne peut pas être téléchargé.

Nouvelle monnaie sur les crypto / tokens :

En novembre 2023, l'AFC a porté à 100 la liste des crypto / jetons publiés dans la liste des cours :

[Liste Crypto \(01.01.2024\)](#)

Comme les crypto / tokens sont simplement des titres d'une certaine forme d'investissement, ils ne correspondent pas à une monnaie selon l'ISO.

Pour les crypto / tokens nouvellement ajoutés, il faut dès à présent utiliser la devise avec XXX pour "pas de devise". La monnaie d'échange de ces tokens est généralement l'USD. **La valeur fiscale et les revenus doivent être indiqués dans la monnaie de négoce.** Le pays à utiliser est XV.

L'AFC publie le cours fiscal en CHF dans la liste des cours.

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI demande **aux banques** et **aux cantons** de convertir également les 10 crypto / tokens suivants en la "monnaie" XXX à partir de l'année fiscale 2024 :

| Nom | Monnaie jusqu'à présent | Monnaie à partir de 2024 |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| Cardano | ADA | XXX |
| Bitcoin Cash | BCH | |
| Bitcoin | BTC | |
| Ethereum | EPF | |
| IOTA | IOT | |
| Litecoin | LTC | |
| TRON Coin | TRX | |
| NEM | XEM | |
| Lumières stellaires | XLM | |
| Ripple | XRP | |

Norme eCH version 2.2

15 banques ont créé leurs relevés fiscaux électroniques pour l'année fiscale 2023 avec la version 2.2. Les solutions logicielles de tous les cantons ont pu traiter aussi bien les eRelevé fiscal de la version 2.1 que ceux de la version 2.2.

SSK-Share-Point Retest 2024

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI a mis à jour le fichier d'état pour le retesting 2024 et a réglé les dossiers nécessaires pour les tests 2024 auprès de chaque banque. Les dossiers 2023 ont été déplacés dans les archives.

Bibliothèques de codes-barres en open source

L'implémentation et la documentation pour l'extension du générateur par l'utilisation des bibliothèques Open Source ont été réalisées par l'équipe SSK eSteuerauszug. La bibliothèque open source Google ZXing (Zebra Crossing) sera utilisée à l'avenir pour la lecture des codes-barres. La bibliothèque open source « OKAPI Barcode » sera utilisée à l'avenir pour la génération des codes-barres.

A moyen terme, l'API eStA et le générateur eStA doivent être entièrement convertis à l'open source avec des conditions de licence non critiques comme Apache License V 2.0 (= pas d'effet copy-left). Pour ce faire, les bibliothèques commerciales utilisées jusqu'à présent pour la création et la lecture des codes-barres seront supprimées de l'API eStA et du générateur d'eStA dans un bref délai de transition.

Les bibliothèques open source sont constamment développées et ont donc une qualité supérieure. De plus, elles font l'objet d'un contrôle permanent de la "vulnérabilité".

En raison de l'utilisation des nouvelles bibliothèques open source, on vérifie si les eRelevé fiscal scannés pourront également être lus à l'avenir. Des tests intensifs avec tous les cantons doivent cependant encore être effectués.

Générateur 2.2.4

Il est prévu de libérer en mai 2024 la "version de travail" actuelle du générateur 2.2.4 en tant que générateur pour le testing 2024. L'annonce officielle de la mise à disposition aura lieu au plus tard lors de la réunion d'information sur eRelevé fiscal.

Bugbase

L'équipe eRelevé fiscal de la CSI est en train de remplacer le fichier Excel pour la base de données des bugs et de passer à un "système de tickets". Cela permettra d'avoir un aperçu rapide des mêmes problèmes et erreurs de toutes les banques et de tous les cantons et de mettre en œuvre les solutions en commun.

Contact

Conférence suisse des impôts (CSI)

Inge Bartosch
Direction coordination eRelevé fiscal
Déléguée adjointe CSI domaine informatique
Conférence suisse des impôts CSI
inge.bartosch@ssk.ewv-ete.ch